



RESORPTION DU RADIER DU CHAUDRON – AMENAGEMENT D'UNE VOIE BUS A TERME COMMUNE DE SAINT-DENIS

Un ouvrage d'art a été construit et livré en lieu et place du radier du Chaudron. Il accueillera une voie réservée aux bus à terme.

Le radier du Chaudron est emprunté par 2200 véhicules / heure, en fin de journée (à l'heure de pointe du soir). Sa fermeture et ses submersions récurrentes en raison des intempéries sont des plus pénalisantes et génèrent de nombreux embouteillages.

La CINOR a donc décidé la construction de deux ouvrage d'art de 70 mètres de longueur constituant ainsi un grand giratoire reliant les deux rives de la Ravine et comportant 2 voies de circulation dont une sera dédiée à la circulation bus à terme. Une piste cyclable et des trottoirs sont également prévus.



Vue en plan AVP - ATEA

Coût de l'opération : 10,6 M€ T.T.C.

Le co-financement de cet aménagement se répartit comme suit –
59 % C.I.NO.R. – 31 % EUROPE - 10 % REGION REUNION

Calendrier de réalisation :

Début des travaux : juin 2013

Mise en service : 2^{ème} semestre 2014